

Date de la séance

Le 26 juin 2024

Date de convocation

Le 20 juin 2024

Date de publication

Le 20 juin 2024

Nombre de délégués

En exercice 34

Présents 21

Procurations 9

Excusé 1

Absents 3

N° 2024-06-59

**OBJET :**

**AFFECTATION DES  
RESULTATS DE LA  
SECTION  
D'EXPLOITATION  
CINEMA LES 2  
SCENES**

Le Président certifie  
que la liste des  
délibérations a été  
publiée sur le site  
internet de la  
Communauté de  
Communes Gally-  
Mauldre

**L'an deux mille vingt-quatre**

Le mercredi 26 juin, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

Commune d'ANDELU :

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL, Martine DELORENZI

Commune de CHAVENAY : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ, Jérôme COTIGNY

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN

Commune de DAVRON :

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Katrin VARILLON, Michel DELAMAIRE

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Olivier LEPRETRE, Hervé CAMARD, Sylvie BIGAY, Jean Christophe SEGUIER

Commune de MONTAINVILLE : Eric MARTIN

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Dominique GERBERT, Axel FAIVRE

**Procurations :**

Agnès TABARY a donné pouvoir à Adriano BALLARIN

Sidonie KARM a donné pouvoir à Hervé CAMARD

Caroline QUINET a donné pouvoir à Jean-Christophe SEGUIER

Hajer RIVIERE a donné pouvoir à Sylvie BIGAY

Samuel COLLIN a donné pouvoir à Olivier LEPRETRE

William FALCHETTO a donné pouvoir à Axel FAIVRE

Gérard PARFAIT a donné pouvoir à Gilles STUDNIA

Christine CAILLAT a donné pouvoir à Karine DUBOIS

Christelle BARDEILLE a donné pouvoir à Dominique GERBERT

**Excusé :** Yves DEKEYREL

**Absents :** Olivier RAVENEL, Damien GUIBOUT, Jean-Philippe ANTOINE

**Secrétaire de séance :** Katrin VARILLON

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** les articles L 1612-12, L 2121-29, L 2121-31 et L 2311-5 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 78-2024-06-11-00010 portant règlement des budgets primitifs 2024 au titre du budget principal et du budget annexe de la CCGM modifié par l'arrêté préfectoral n°78-2024-06-18-00005,

**VU** l'excédent d'exploitation 2023 du budget du cinéma, soit 45 138.90 €, arrêté après approbation ce jour du compte financier unique 2023,

**CONSIDERANT** qu'il convient d'affecter le résultat d'exploitation du compte financier unique 2023 au budget 2024 ;

**CONSIDERANT** que la section d'investissement du budget 2023 est clôturée avec un excédent de 5 920.69 €,

**CONSIDERANT** l'avis favorable unanime des membres présents en Commission Affaires Générales et Financières et gestion de l'activité du Cinéma Les Deux Scènes du 19 juin 2024,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Michel DELAMAIRE, Conseiller Communautaire délégué en charge de la présidence de la Commission des Affaires Financières, rapporteur des budgets,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **PREND ACTE** des résultats du budget du Cinéma Les Deux Scènes 2023 suivants :

a/ Excédent d'exploitation 2023 :	45 138,90 €
b/ Excédent d'investissement 2023 :	5 920,69 €
c/ Solde négatif des restes à réaliser 2023 (recettes – dépenses) :	- 3 565.60 €
d/ Affectation minimum à l'investissement (part obligatoire) :	3 565.60 €
e/ Affectation complémentaire à l'investissement (part facultative) :	0 €

⇒ **DECIDE** de procéder à l'affectation suivante des résultats 2023 du budget du Cinéma Les Deux Scènes

• R002 section d'exploitation :	41 573.30 €
• Affectation à l'investissement (recette d'investissement 1068) :	3 565.60 €
• R001 section d'investissement :	5 920.69 €

Le Président  
Patrick LOISEL



Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le 04/07/2024.....
- Document rendu exécutoire le 04/07/2024.....